

Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance



Choix offerts aux parents nourriciers

Région de l'Ouest

Novembre 2004









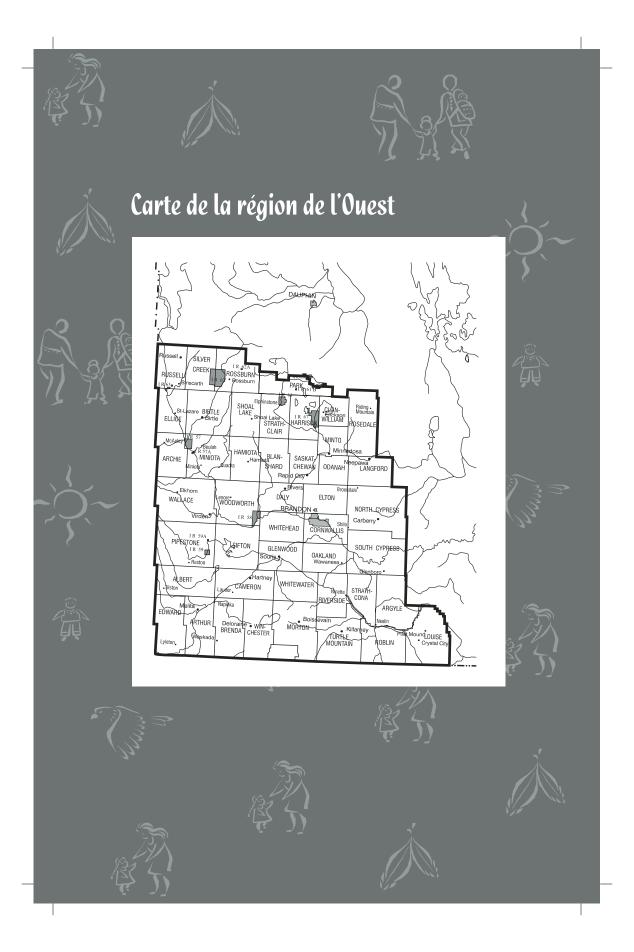






Table des matières

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : une nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba	4
Nouvelles dispositions relatives aux foyers nourriciers	
Régies et offices qui desservent la région de l'Ouest	9
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis	10
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba	14
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba	22
Régie générale des services à l'enfant et à la famille	25
Renseignements supplémentaires	30



La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : une nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba

Le système des services à l'enfant et à la famille sert à protéger les enfants qui risquent d'être maltraités ou négligés. Il soutient et renforce le bien-être des familles, surtout celles qui ont de la difficulté à prendre soin de leurs enfants.

Les services à l'enfant et à la famille du Manitoba subissent présentement une importante restructuration qui découle d'une initiative appelée la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance.

Il s'agit d'une initiative conjointe qui réunit quatre parties :

- la Manitoba Metis Federation;
- l'Assembly of Manitoba Chiefs;
- Manitoba Keewatinowi Ininew Okimowin;
- la Province du Manitoba.

Ces parties ont collaboré à la conception d'un nouveau système qui :

- reconnaît et respecte la diversité culturelle du Manitoba;
- rend aux Premières nations et aux Métis le droit de concevoir et de contrôler la prestation de leurs propres services à l'enfant et à la famille.

Sous le nouveau système, la Province du Manitoba et les peuples autochtones partagent la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Le changement le plus fondamental est la délégation par la Province de la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille à quatre nouvelles régies de services à l'enfant et à la famille, dont trois sont des régies autochtones.

Les quatre nouvelles régies sont :

- ♦ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis;
- la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba;
- la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba;
- la Régie générale des services à l'enfant et à la famille.

Ce changement est édicté par la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* de la Province du Manitoba, promulguée le 24 novembre 2003.

Lorsque la restructuration, mise en œuvre région par région, sera terminée, les quatre régies et leurs offices fourniront des services partout dans la province. Les enfants et familles autochtones auront accès à des services à l'enfant et à la famille adaptés à leur culture et offerts par des offices autochtones peu importe où ils vivent au Manitoba.

Énoncé de vision

Un système de prestation de services aux enfants et aux familles qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sécuritaires et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques pour honorer leurs enfants et en prendre soin.

Énoncé de mission

Mettre en place un système conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille, qui reconnaît les droits distincts et l'autorité des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble d'administrer et d'offrir leur propre système de prestation des services à l'enfant et à la famille dans toute la province, au niveau des communautés, qui reflète et intègre respectivement la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.



Nouvelles dispositions relatives aux foyers nourriciers

Les familles d'accueil constituent une ressource essentielle du réseau restructuré des services à l'enfant et à la famille. La restructuration du système du réseau s'accompagne cependant de nouvelles dispositions en matière de placement familial.

Dispositions générales pour l'attribution des permis

L'attribution des permis aux foyers nourriciers continuera d'incomber aux offices, qui devront respecter les normes et règlements provinciaux. L'un des principaux changements est que les offices pourront désormais attribuer des permis à des foyers nourriciers partout dans la province. L'attribution des permis n'étant plus basée sur la situation géographique, les foyers nourriciers pourront choisir l'office auprès duquel ils déposent une demande de permis. Cependant, chaque famille d'accueil détiendra un seul permis, qui lui sera attribué par un seul office. Une famille d'accueil ne pourra avoir qu'une seule demande de permis active à la fois.

Un registre des demandes présentées et des permis attribués sera établi. Tous les renouvellements des permis des familles d'accueil existantes doivent être faits par l'office qui a attribué le permis, à moins d'entente contraire entre les offices et le foyer nourricier concernés.

Gestion et soutien

L'office qui attribue un permis à un foyer nourricier sera responsable de gérer et de soutenir ce foyer. Les seules exceptions à cette règle concernent les foyers actuellement gérés par des offices de services à l'enfant et à la famille non mandatés. Les dispositions concernant ces foyers nourriciers ne changent pas pour l'instant mais feront l'objet d'un examen lors d'une phase ultérieure du processus de mise en œuvre de l'Initiative de protection de l'enfance.



Conventions de partage

Chaque régie établira des conventions de partage qui permettront aux autres offices d'avoir accès aux places dans les foyers nourriciers qui ont été agréés par les offices de cette régie. Les familles d'accueil agréées par un office seront donc en mesure d'offrir des soins pour le compte d'un autre office. Sous réserve de ces protocoles, toutefois, l'office qui a attribué le permis sera responsable d'approuver tous les placements, après consultation du foyer nourricier.

Mise en œuvre

Les nouvelles dispositions relatives au placement familial sont mises en œuvre dans la province région par région. Le processus a débuté dans la région d'Entre-les-Lacs en novembre 2003 et devait se poursuivre dans d'autres régions au cours de l'année 2004. Des renseignements détaillés et de l'aide sont fournis aux familles d'accueil de chaque région au fur et à mesure de la mise en œuvre.

La mise en œuvre des changements dans la région de l'Ouest débute en décembre 2004. Nous utilisons une approche coordonnée pour aider les familles d'accueil existantes à prendre les décisions relatives à leur permis pendant toute la période de mise en œuvre.

Les familles d'accueil de la région de l'Ouest auront jusqu'à trois mois à partir du premier jour où des cas seront transférés dans leur région pour décider de l'office auquel présenter leur demande de permis à l'expiration de leur permis actuel. Une fois ce délai de trois mois terminé, un processus aura été mis en place pour qu'elles puissent recevoir leur permis de leur office actuel ou d'un autre.

Les familles d'accueil dont le permis expirera avant la fin de ce délai de trois mois devront la faire renouveler par l'office qui leur a attribuée ce permis. Tout changement d'office se ferait à l'expiration du nouveau permis, à moins que les offices et la famille d'accueil concernés ne s'entendent autrement.



Mise en œuvre et lieux sûrs

Lors de transferts de cas d'enfants, certains d'entre eux seront placés dans des foyers offrant un lieu sûr. Si le foyer qui fournit le service de lieu sûr décide de devenir une famille d'accueil, il devra décider à quel office présenter une demande de permis de foyer nourricier.

Tarifs

Les tarifs spéciaux versés actuellement aux familles d'accueil seront maintenus pendant six mois à compter de la date du transfert du cas de l'enfant. Pendant ce temps, les tarifs spéciaux payés au foyer nourricier existant ne seront pas réduits. Toute augmentation sera fondée sur un solide plan de gestion du cas. S'il y a un changement de placement pendant cette période, cette disposition ne s'applique pas.

Régies et offices des services à l'enfant et à la famille qui desservent la région de l'Ouest

Quatre offices relevant des quatre régies seront les principaux prestataires de services dans la région.

Régie des Métis

 Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

Régie des Premières nations du Sud

- Dakota Ojibway Child and Family Services
- West Region Child and Family Services

Régie des Premières nations du Nord

Une convention de services sera signée avec la Régie des Premières nations du Sud afin d'offrir des services aux enfants et aux familles originaires des communautés des Premières nations du Nord.

Régie générale

 Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba

Veuillez noter que d'autres organismes peuvent fournir des services à l'enfant et à la famille dans la province, mais que les quatre offices décrits dans le présent livret sont les premiers responsables dans la région de l'Ouest.

Une carte géographique de la région de l'Ouest figure sur la deuxième de couverture de ce livret.



Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

Au nom du personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis, je souhaite saluer les habitants de la région de l'ouest du Manitoba. Comme beaucoup le savent, le conseil d'administration et le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis ont été extrêmement occupés l'an passé, alors que se préparait l'ouverture du premier office manitobain dont les services ciblent tout particulièrement les Métis. L'ouverture de cet office a eu lieu le 3 juin 2004.

L'établissement des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis est un rêve que la communauté métisse caressait depuis longtemps. C'est avec beaucoup de ferveur et d'enthousiasme que le 13 septembre 2003, nous avons reçu de la Province du Manitoba notre mandat officiel de fournir des services à l'enfant et à la famille dans toute la province. Nous étions également heureux de l'adoption de la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille le 24 novembre 2003.

Bien que ces événements et l'ouverture de l'office en juin dernier aient été des étapes importantes pour la Régie des Métis et son office affilié, nous continuons à concentrer notre attention et nos efforts sur la planification et l'élaboration détaillées afin d'être prêts à offrir les services autorisés aux familles.

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis forment un seul office, dont le siège social est à Winnipeg. Alors que la majorité des tâches administratives seront assumées par ce siège social, les services seront conçus et fournis à l'échelle des régions.



Nous en sommes à l'étape de la planification et de l'élaboration des services par région. Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis offriront directement les services à l'échelle régionale.

Nous envisageons avec enthousiasme les mois à venir et nous sommes impatients de travailler avec les personnes, les familles et les organismes concernés à l'application de notre mandat et à la mise en œuvre de nos services d'un bout à l'autre de la province.

Nelson Mayer Directeur général de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis 150, avenue Henry, bureau 127

Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7

Téléphone : (204) 949-0220 Télécopieur : (204) 984-9487

Courriel: info@metiscfs.mb.ca



Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis sont le premier office des services à l'enfant et à la famille créé au Manitoba pour appuyer et renforcer les enfants, les familles et les communautés des Métis, des Autochtones non inscrits et des Inuits dans toute la province.

Nous œuvrons au nom de l'énoncé de mission suivant :

Les familles et les communautés métisses ont le droit et la responsabilité de prendre soin de leurs enfants. Notre mission est de faire en sorte que les enfants et les familles soient servis avec dignité, respect et compréhension dans le cadre de la prestation de services et de programmes de soutien familiaux et communautaires métis, afin de pouvoir renforcer les enfants, les familles et les communautés métis.

Nous croyons en une approche holistique dans le travail auprès des enfants et des familles. Nous reconnaissons que les enfants ont besoin d'un environnement permanent, stable, sûr et chaleureux où ils sont adéquatement nourris, logés et vêtus. Il faut aussi évaluer les forces et les besoins uniques de l'enfant et en tenir compte pour maximiser sa croissance affective, sociale, scolaire, spirituelle et culturelle.

Nous croyons fermement que maintenir les liens avec la famille et la communauté ainsi que leur pouvoir de décision est essentiel au développement sain de l'enfant et transcende tous ces besoins. Il faut donner aux enfants toutes les compétences nécessaires pour accéder aux ressources et pour bâtir et maintenir les relations permettant une transition saine à l'âge adulte. Nos efforts tendent à répondre aux intérêts supérieurs des enfants, des familles et des communautés. Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis cherchent à soutenir et renforcer les familles métisses, autochtones non inscrites et inuites. Nos efforts visent à défendre les intérêts des enfants, des familles et des communautés. Notre préoccupation centrale est de promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des familles métis en renforçant la capacité des communautés métisses au moyen de programmes et de services pertinents et adaptés à leur culture.

Nous le ferons en veillant à offrir des programmes qui concordent avec les besoins des communautés que nous desservons et avec notre responsabilité envers ces communautés. Nous offrirons une méthode d'intervention et de prévention non conventionnelle qui est holistique et centrée sur la famille. Nous croyons qu'il est essentiel d'impliquer la famille et la communauté



quand nous travaillons avec des enfants qui risquent d'entrer dans le système de protection de l'enfance.

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis peuvent fournir les types suivants de « soins de substitution » :

- le placement dans la famille étendue au moyen d'un processus d'attribution de permis;
- le placement dans un foyer nourricier agréé (sans lien avec l'enfant) dans une communauté donnée afin de maintenir le lien de l'enfant avec sa famille biologique;
- le placement avec traitement ou le placement familial avec soins spécialisés, pour les enfants qui ont des besoins spéciaux.

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis ont conçu divers programmes et services spécialement pour les parents nourriciers, entre autres :

- une orientation culturelle, afin de sensibiliser les familles d'accueil à la culture de nos enfants;
- une formation spécifique pour divers problèmes de comportement précis (SAF, trouble déficitaire de l'attention, hyperactivité avec déficit de l'attention, trouble oppositionnel avec provocation, soin des enfants qui ont des besoins médicaux, etc.);
- ♦ la prise de contact et l'établissement de liaisons avec les membres de la famille biologique.

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis soutiendront et superviseront toutes les familles d'accueil de façon suivie.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler tous ensemble à l'avenir pour forger des familles et des communautés plus solides.

Nous pouvons offrir un avenir meilleur aux enfants et aux familles de la nation métisse.

Pour renseignements:

DIRECTRICE GÉNÉRALE Dorothy McLoughlin

Bureau Principal:

Office des services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis 1261, rue Main Winnipeg (Manitoba) R2W 5G9

Téléphone : (204) 697-1118 Télécopieur : (204) 697-0606

Courriel: info@metiscfs.mb.ca



Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

En l'an 2000, l'Assembly of Manitoba Chiefs et la Province du Manitoba ont signé une entente historique inaugurant le processus de restitution aux Premières nations de la responsabilité des services à l'enfant et à la famille destinés aux Autochtones qui vivent en dehors des réserves.

Au Manitoba, les Premières nations offrent depuis plus de vingt ans des services à l'enfant et à la famille aux membres de leur population qui vivent dans des réserves. Grâce à l'adoption de la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille, les Premières nations peuvent commencer à offrir ces mêmes services à tous les membres des Premières nations, où qu'ils vivent au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba est un organisme constitué en personne morale qui exerce les droits et les responsabilités que lui confère la *Loi*. Cela comprend le développement des capacités relatives à la gestion, aux finances, aux opérations, aux technologies de l'information, aux ressources humaines et aux programmes, de concert avec la poursuite de la participation au processus de transition du réseau des services à l'enfant et à la famille au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba travaille avec sept offices des services à l'enfant et à la famille des Premières nations qui offrent aux membres des 36 Premières nations du Manitoba une gamme complète de services à l'enfant et à la famille adaptés à leur culture.



Voici ces offices:

- Anishinaabe Child and Family Services;
- Dakota Ojibway Child and Family Services;
- Intertribal Child and Family Services;
- Peguis Child and Family Services;
- Sagkeeng Child and Family Services;
- Southeast Child and Family Services;
- West Region Child and Family Services.

Le 1^{er} juillet 2004, le champ de compétences de tous les offices des services à l'enfant et à la famille des Premières nations a été élargi afin de leur permettre d'offrir des services aux personnes qui vivent en dehors des réserves. Les Dakota Ojibway Child and Family Services et les West Region Child and Family Services sont les offices des Premières nations du sud qui fournissent des services dans la région de l'Ouest.

Le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba se compose à l'heure actuelle de 13 employés, encadrés par un conseil d'administration.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à :

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

696, avenue Portage, bureau 100 Winnipeg (Manitoba) R3G 0M6 Téléphone : (204) 783-9190

Numéro sans frais: 1800 665-5762



Dakota Ojibway Child and Family Services Inc.

Les Dakota Ojibway Child & Family Services fournissent des services à l'enfant et à la famille aux membres de huit communautés des Premières nations dans le sud du Manitoba :

- Nation dakota de Birdtail Sioux;
- Première nation de Roseau River:
- Nation dakota de Canupawakpa;
- Première nation ojibway de Sandy Bay;
- Nation wahpeton de Dakota Plains;
- Nation dakota de Sioux Valley;
- Première nation de Long Plain;
- Première nation de Swan Lake.

Notre office a pour devise : « Prenons soin des nôtres ».

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités : Les Dakota Ojibway Child and Family Services garantiront la

sécurité et le bien-être de leurs enfants en habilitant les familles par l'autodétermination communautaire.

Les Dakota Ojibway Child and Family Services font tout le nécessaire pour faire en sorte que la prestation des services à l'enfant et à la famille corresponde aux besoins des communautés qui font partie du Dakota Ojibway Tribal Council. L'office fait valoir les sept enseignements de notre culture, soit l'honnêteté, la sagesse, le respect, la confiance, le partage, l'humour et l'humilité.

Les Dakota Ojibway Child and Family Services ont fixé les objectifs suivants :

- veiller à la sécurité et au bien-être des enfants;
- renforcer et unifier les familles qui font partie des bandes indiennes du Dakota Ojibway Tribal Council;
- placer les enfants du Dakota Ojibway Tribal Council qui ont recours aux services des Dakota Ojibway Child and Family Services dans leurs propres communautés ou avec d'autres familles autochtones, selon les directives de la bande indienne à laquelle ils appartiennent;



- aider les enfants qui ont été placés à l'extérieur de leur bande indienne et au sein de familles non autochtones avant la mise sur pied des Dakota Ojbway Child and Family Services à reprendre contact avec leur famille ou leur bande ou à retourner auprès d'elles;
- élaborer des services préventifs en vue de prévenir les situations qui nécessitent l'hébergement aux fins de protection des enfants du Dakota Ojibway Tribal Council;
- développer la responsabilité communautaire grâce à l'établissement de comités locaux de services à l'enfant et à la famille, de comités de protection de l'enfance et d'un Conseil des sages.

Les Dakota Ojibway Child and Family Services ont la responsabilité de faire en sorte que toutes les familles qui accueillent des enfants offrent à ces derniers la sécurité et l'amour dont ils ont besoin sur les plans émotionnel, mental, physique, éducatif, social et culturel. Même si l'office est déterminé à placer les enfants dans des familles étendues ou au sein de la communauté ou de groupes culturels, nous reconnaissons qu'il peut être nécessaire de recourir à d'autres ressources pour répondre aux besoins particuliers de certains enfants. Les familles d'accueil sont considérées comme une partie intégrante de l'équipe et participent aux activités de planification pour les enfants dont elles ont la charge. Nous offrons des services de formation aux familles d'accueil agréées par l'office et appuyons les demandes de formation supplémentaire lorsque celle-ci est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enfant.

Pour renseignements:

DIRECTRICE GÉNÉRALE: Bobbi Pompana

Bureau principal: Première nation de Long Plain n° 6B,

bande n° 237 702, rue Douglas

Brandon (Manitoba) R7A 7B2 Téléphone : (204) 729-3650 Télécopieur : (204) 728-1806 Numéro sans frais : 1 877 508-8289

Urgence après les heures normales de travail:

1 800 263-6237



Autres bureaux:

Birdtail Sioux

Poste restante, Beulah (Manitoba) ROM 0B0

Téléphone : (204) 568-4559 Télécopieur : (204) 568-4556

Canupawakpa

C.P. 2169, Virden (Manitoba) R0M 2C0

Téléphone: (204) 854-2920 Télécopieur: (204) 854-2224

Dakota Plains

C.P. 109, Edwin (Manitoba) R0H 0G0

Téléphone: (204) 252-3120 Télécopieur: (204) 252-2504

Long Plain

C.P. 1629, Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3P1

Téléphone : (204) 252-2880 Télécopieur : (204) 252-2520

Numéro sans frais: 1866 549-3300

Roseau River

C.P. 205, Ginew (Manitoba) R0A 2R0

Téléphone : (204) 427-2770 Télécopieur : (204) 427-2830

Sandy Bay

C.P. 105, Marius (Manitoba) R0H 0T0

Téléphone : (204) 843-2687 Télécopieur : (204) 843-2696

Numéro sans frais :1 866 235-6968

Sioux Valley

C.P. 36, Griswold (Manitoba) R0M 0S0

Téléphone : (204) 855-2415 Télécopieur : (204) 855-2229

Swan Lake

C.P. 370, Swan Lake (Manitoba) ROG 2S0

Téléphone : (204) 836-2503 Télécopieur : (204) 836-2388

Winnipeg

294, avenue Portage, bureau 500

Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9

Téléphone : (204) 988-9550 Télécopieur : (204) 988-9552



West Region Child and Family Services Inc.

Les West Region Child and Family Services Inc. sont un office d'aide à l'enfance des Premières nations prescrit par la loi qui fournit des services à l'enfant et à la famille aux membres des Premières nations suivantes :

- ♦ Ebb and Flow
- Keeseekoowenin
- Pine Creek
- ♦ Skownan
- Waywayseecappo
- **♦** Gamblers
- ♦ O-Chi-Chak-Ko-Sipi
- Rolling River
- Tootinaowazibeeng

Voici l'énoncé de mission qui régit les activités de notre office : « La protection des enfants »

Ensuite, voici nos objectifs:

Les services et les programmes des West Region Child and Family Services ont pour but de soutenir, d'appuyer et de favoriser la vie familiale et communautaire, en laissant par conséquent les enfants dans leur propre foyer ou, si nécessaire, en cherchant des parents-substituts dans la famille ou dans la communauté.

Les West Region Child and Family Services donnent suite à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* en y intégrant les croyances et coutumes traditionnelles de la communauté autochtone. L'office fournit une gamme complète de services, dont les services prévus par la loi, les services bénévoles et les programmes de prévention. Chaque communauté des Premières nations possède un bureau local doté d'une équipe communautaire qui comprend des employés en matière de législation et de prévention.

Service d'hébergement : Le service d'hébergement est un programme mis sur pied pour offrir des ressources différentes aux enfants incapables de demeurer dans leur foyer d'origine et qui ont besoin d'habiter dans un milieu sécuritaire et stimulant. Les ressources de ce service peuvent servir au placement d'urgence, aux placements de courte ou de longue durée, aux désignations



de lieux sûrs, aux conditions de logement semi-indépendantes ou indépendantes, aux foyers d'accueil de traitement, aux foyers de groupe, aux foyers médicaux spécialisés et à l'adoption.

La principale responsabilité du service, qui travaille en étroite collaboration avec des équipes communautaires, consiste à trouver des foyers d'accueil dans les communautés ou la famille élargie et à leur délivrer des permis pour assurer le placement des enfants. Bien que le recrutement et la mise en place des ressources de l'office au sein des neuf communautés des Premières nations constituent les principaux objectifs du service d'hébergement, ce dernier tient également compte des ressources en matière de placement à l'extérieur des réserves. Le maintien de l'aide aux foyers d'accueil et l'offre d'occasions de formation régulières pour les parents de foyer d'accueil demeurent parmi les principaux objectifs du service.

Pour renseignements:

COORDONNATRICE EXÉCUTIVE Stella Bone, B.Serv.Soc., M.Serv.Soc. en cours

Bureau principal: WRCFS – Première nation de Rolling River

Siège social, C. P. 280 Erickson (Manitoba) ROJ 0P0 Téléphone : (204) 636-6100 Télécopieur : (204) 636-6158

Autres bureaux:

Winnipeg

255, rue Sherbrook, Winnipeg (Manitoba) R3C 2B8 Téléphone : (204) 985-4050 Télécopieur : (204) 985-4079

Dauphin

431, avenue Buchanon, Dauphin (Manitoba) R0J 0P0 Téléphone : (204) 622-5200 Télécopieur : (204) 622-5248

Première nation d'Ebb and Flow

Poste restante, Ebb and Flow (Manitoba) ROL 0R0

Téléphone: (204) 448-2022 Télécopieur: (204) 448-2790



Autres bureaux:

Première nation de Gamblers Poste restante, Binscarth (Manitoba) ROG 0J0

Téléphone: (204) 532-2549 Télécopieur: (204) 532-2503

Première nation de Keeseekoowenin Case postale 25, Elphinstone (Manitoba) ROJ 0N0 Téléphone : (204) 625-2088 Télécopieur : (204) 625-2754

Première nation d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi Poste restante, Crane River (Manitoba) ROL 0M0 Téléphone : (204) 732-2635 Télécopieur : (204) 732-2153

Première nation de Pine Creek Case postale 70, Camperville (Manitoba) ROL 0J0 Téléphone : (204) 524-2128 Télécopieur : (204) 524-2162

Première nation de Rolling River Case postale 280, Erickson (Manitoba) ROJ 0P0 Téléphone : (204) 636-6100 Télécopieur : (204) 636-6158

Première nation de Skownan Health Centre, poste restante, Skownan (Manitoba) ROL 1Y0 Téléphone : (204) 628-3425 Télécopieur : (204) 628-3593

Première nation de Tootinaowaziibeeng Poste restante, Shortdale (Manitoba) ROL 1W0 Téléphone : (204) 546-2429 Télécopieur : (204) 546-2581

Première nation de Waywayseecappo Poste restante, Waywayseecappo (Manitoba) ROJ 1SO Téléphone : (204) 859-2860 Télécopieur : (204) 859-3164



Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Au nom de la Régie du Nord, je souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Comme vous le savez, toutes les parties qui ont pris part au processus de restructuration ont été extrêmement occupées en prévision du transfert de tâches.

La Régie du Nord est résolue à créer un model positif et responsable qui favorisera et appuiera nos ressources en matière d'hébergement, et cela en conformité avec les aspirations, la philosophie, les buts et les valeurs des Premières nations.

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones — Initiative de protection de l'enfance a ouvert la porte au changement. Par l'intermédiaire de nos offices associés, la possibilité d'offrir des services de façon plus adaptée culturellement, et selon la vision du monde des Premières nations, sera un véritable élément moteur.

Nos offices utilisent différentes méthodes originales de prise en charge, fondées sur les liens de parenté et les traditions, que l'on retrouve au sein des Premières nations du nord. Le point commun ou la valeur centrale est le fait que nos enfants sont « un don du créateur et sont notre avenir ». Ce principe étant posé, les familles élargies et la communauté sont les premières à pouvoir offrir du secours lorsque les familles ont besoin d'une aide temporaire. L'aide des parents-substituts qui ouvrent leurs cœurs et leurs foyers à nos enfants est appréciée à sa juste valeur.

En travaillant étroitement avec les offices, la Régie du Nord sera en mesure d'effectuer des changements au réseau provincial actuel. Ces changements adaptés sur le plan culturel renforceront et appuieront nos parents-substituts.



Voici les offices associés de la Régie du Nord :

1. Awasis Agency of Northern Manitoba

Directeur général, David Monias 701, promenade Thompson, bureau 100 Thompson (Manitoba) R8N 2A2

Téléphone: (204) 677-1500 Télécopieur: (204) 778-8428

2. Cree Nation Child and Family Caring Agency

Directrice générale, Diane Deschambeault Case postale 10130 Nation crie Opaskwayak The Pas (Manitoba) R0B 2J0

Téléphone: (204) 623-7456 Télécopieur: (204) 623-3847

3. Island Lake First Nations Family Services

Directeur général, Alfred Wood Première nation de Garden Hill Garden Hill (Manitoba) ROB 0T0

Téléphone: (204) 456-2015 Télécopieur: (204) 456-2641

4. Kinosao Sipi Minisowin Agency

Directeur général, Clarence Paupanekis Case postale 640 Nation crie de Norway House Norway House (Manitoba) R0B 1B0 Téléphone: (204) 359-4551 Télécopieur: (204) 359-6013

5. Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre

Directeur général, Felix Walker Case postale 451 – 14, chemin Bay Nation crie de Nisichawayasihk Nelson House (Manitoba) R0B 1A0

Téléphone: (204) 484-2341 Télécopieur: (204) 484-2351



La Régie du Nord, qui emploie actuellement sept personnes et sest chapeautée par un conseil d'administration de six membres, travaille avec cinq offices pour fournir les services suivants :

- Protection des enfants
- ♠ Ressources
- Adoption et post-adoption
- Aide juridique
- ♦ Formation professionnelle
- Redécouverte des familles
- ♦ Garde de jour
- Services prénatals et postnatals
- Santé environnementale
- Santé publique
- Programmes de conditionnement physique

- ♦ Placement en famille d'accueil
- Ressources familiales
- Counselling
- Accueil
- ♦ Réunification
- Auxiliaire familial et parental
- Services aux personnes âgées
- ♦ Sages-femmes
- ♦ Art et culture
- Santé mentale
- Planification d'emploi permanent

Pour plus de renseignements, adressez-vous à la :

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

338, avenue Broadway, bureau 502 Winnipeg (Manitoba) R3C 0T2 Téléphone : (204) 942-1842

Télécopieur : (204) 942-1858



Régie générale des services à l'enfant et à la famille

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille a été créée dans le cadre de la stratégie de réforme des services de protection de l'enfance pour superviser la prestation de services à l'enfant et à la famille aux personnes non autochtones dans tout le Manitoba.

La prestation des services à l'intention des personnes non autochtones et de toutes les personnes qui choisissent la Régie générale relèvera de la responsabilité des offices associés à la Régie suivants:

- Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba;
- Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba;
- Jewish Child and Family Service;
- Churchill Child and Family Services (un programme de la Churchill Regional Health Authority);
- Services à l'enfant et à la famille de Winnipeq:
- Direction des services ruraux et du Nord Région d'Entre-les-Lacs;
- Direction des services ruraux et du Nord Région de l'Est;
- Direction des services ruraux et du Nord Région des Parcs;
- Direction des services ruraux et du Nord Région du Nord.

Tous ces offices fonctionnent depuis de nombreuses années et continueront à offrir des services de protection des enfants dans leurs secteurs géographiques particuliers. Ils continuent d'assumer la responsabilité de la réception des aiguillages de leurs communautés, d'enquêter dans les cas d'allégation de mauvais traitements infligés aux enfants, et de fournir tous les services prévus par la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur l'adoption, y compris l'attribution de permis aux foyers d'accueil.



Le rôle de la Régie générale des services à l'enfant et à la famille est décrit dans la *Loi sur les régies des services à l'enfant et à la famille* et peut se résumer comme suit:

- veiller à ce que des services à l'enfant et à la famille soit offerts, par l'intermédiaire d'un réseau d'offices, à tous les enfants et à toutes les familles qui relèvent de la compétence de la Régie générale et qui ont besoin de ces services;
- assurer la prestation de services de grande qualité par l'intermédiaire de tous les offices de la Régie générale;
- financer les offices qui relèvent de sa compétence en ce qui concerne les programmes et les services communautaires régionaux;
- s'assurer de la conformité à la loi, aux règlements et aux normes.

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministre des Services à la famille et du Logement de la Province du Manitoba. Ce conseil d'administration joue un rôle de premier plan dans la Régie en encourageant et en appuyant les programmes novateurs au sein des offices. La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance a offert à toutes les régies et tous les fournisseurs de services l'occasion unique d'examiner de façon critique les acquis qui sous-tendent la prestation traditionnelle des services de protection de l'enfance dans la province.

La Régie générale accueille favorablement cette occasion. Grâce au leadership de la Régie générale et au travail constant des offices, les services à l'enfant et à la famille seront réformés et améliorés dans l'avenir. Le bien-être de tous les enfants qui vivent dans la province demeure le principal objectif de tous les professionnels de la protection de l'enfance. Les solutions de rechange novatrices et créatives pour remplacer la prestation de services traditionnelle sont ce qui dirige l'ensemble du réseau dans le cadre de cette initiative. Nous devons préserver ce qui est bien pour les enfants, mais changer ce qui ne fonctionne plus.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Dennis H. Schellenberg Directeur général

Téléphone : (204) 984-9360 Sans frais : 1 866 803-2814



Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba

L'Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba est un organisme indépendant sans but lucratif constitué en personne morale en 1899. L'office est régi par un conseil d'administration et financé par des fonds publics et privés.

L'énoncé de mission de l'office est le suivant :

Les Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba existent afin que les enfants soient en sécurité et à ce qu'on en prenne soin dans des familles aimantes et fortes, dans une communauté de personnes sensibles aux autres.

Pour remplir cette mission, les principaux objectifs de l'office consistent à :

- renforcer les familles;
- protéger les enfants contre la négligence, les mauvais traitements et l'exploitation;
- faire en sorte que les enfants dont il a la charge soient confiés à de bons parents-substituts;
- promouvoir le soutien communautaire aux familles en suscitant la création de partenariats créatifs et en jouant un rôle de sensibilisation.

Les familles d'accueil ouvrent leurs foyers et leurs cœurs aux enfants dont les familles sont en crise, lorsqu'il n'est pas possible de trouver un lieu d'hébergement approprié dans le réseau familial. Elles jouent en rôle essentiel pour les enfants et les familles en offrant un hébergement à court et à long terme aux enfants ayant différents besoins. Les parents nourriciers font partie de l'équipe qui réunit également les travailleurs sociaux, les différents professionnels et la famille naturelle de l'enfant pour garantir à ce dernier le meilleur soutien possible.



Les familles d'accueil qui souhaitent obtenir un permis de l'office sont tenues de subir une évaluation approfondie du foyer d'accueil ainsi et une initiation. Notre office s'engage à appuyer les familles d'accueil grâce à ses travailleurs en soutien familial et à la formation et l'éducation permanentes.

Les familles d'accueil agréées par notre office reçoivent également de l'aide de la Westman Foster Family Association qui offre des services de soutien, de promotion et d'éducation depuis le début des années 70.

Les membres de l'Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba se réjouissent à l'idée de poursuivre leur relation positive avec tous les offices qui oeuvrent dans la région, au moment où l'Initiative de protection de l'enfance entre dans sa phase active.

Pour des renseignements

DIRECTRICE ĞÉNÉRALE Margaret MacDonald

Bureau principal: 800, avenue McTavish

Brandon (Manitoba) R7A 7L4 Téléphone : (204) 726-6030 Télécopieur : (204) 726-6775

Autres bureaux

KillarneyTéléphone : (204) 523-3200MinnedosaTéléphone : (204) 867-2219NeepawaTéléphone : (204) 476-2341RossburnTéléphone : (204) 859-2635SourisTéléphone : (204) 483-2161VirdenTéléphone : (204) 748-3063





EST-CE QUE ...

vous voulez plus d'information? vous avez des inquiétudes?

Si vous voulez plus d'information avant de prendre une décision relativement aux nouvelles dispositions applicables aux parents nourriciers, veuillez communiquer avec votre travailleur. Si vous le préférez, vous pouvez aussi communiquer avec une des régies de services à l'enfant et à la famille durant les heures normales de bureau :

Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis (204) 949-0220

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba (204) 783-9190

Sans frais: 1800 665-5762

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba (204) 942-1842

Régie générale des services à l'enfant et à la famille (204) 984-9360

Sans frais: 1866 803-2814

OU

Visitez le site Web : www.aji-cwi.mb.ca

Appelez le service central de renseignements :

À Winnipeg : **(204) 945-1183** Sans frais : **1 866 300-7503**

Envoyez-nous un courriel à :

ajicwi@gov.mb.ca